



LUXEMBOURG

Intervention de S.E. M. Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes

29^{ème} session spéciale de l'Assemblée générale

**Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement au-delà de 2014**

New York, le 22 septembre 2014



Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La Conférence sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire il y a 20 ans et le Programme d'action qui en a résulté ont marqué un pas en avant fondamental dans le monde du développement. Des sujets sensibles mais essentiels pour assurer un développement durable ont enfin trouvé la place qui leur est due dans l'agenda international.

Je tiens à souligner que le Luxembourg respecte et met en œuvre les principes et les recommandations du Plan d'action de la CIPD tant au niveau de ses politiques nationales qu'au niveau de ses politiques en matière de coopération au développement et d'action humanitaire.

20 ans après la Conférence du Caire le constat s'impose que malheureusement nous sommes encore loin des objectifs que nous nous étions fixés. Je félicite le rapport du Secrétaire général sur la revue opérationnelle de la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD qui explique clairement pourquoi ces principes restent importants même après 2014. Dans ce sens, je tiens à confirmer que le Luxembourg soutient l'intégration des recommandations et des conclusions de cette revue opérationnelle dans l'agenda de développement de l'après 2015 qui devra être fondé sur les principes des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité pour tous.

Un développement durable ne sera pas possible sans prendre en compte la dynamique des populations, la santé, y inclus la santé sexuelle et reproductive, l'éducation, les mouvements de la population et l'urbanisation, ainsi que la bonne gouvernance et la responsabilité mutuelle. L'éradication de la pauvreté reste l'objectif fondamental de tout effort de coopération au développement, mais elle doit être équitable et universelle, s'adressant à tous, y compris les populations vulnérables et marginalisées, ainsi que les populations rurales et urbaines.

L'autonomisation des femmes et l'égalité des genres est un pilier essentiel qui a besoin d'être renforcé. Malheureusement, 20 ans après la CIPD, les femmes et filles souffrent encore largement de discrimination, de violation de leurs droits, d'opportunités inégales, de violence. Il est grand temps d'y mettre fin et d'assurer que chaque femme et chaque fille soit capable d'exercer ses droits fondamentaux, y inclus ses droits sexuels et reproductifs, que chaque femme et chaque fille ait accès aux mêmes opportunités, et puisse vivre sa vie à l'abri de toute violence. L'égalité des genres est une priorité transversale de la Coopération luxembourgeoise qui est respectée dans tous ses programmes et projets. D'autre part, nous soutenons aussi un grand nombre de projets spécifiques, comme p.ex. la lutte contre les violences basées sur le genre et particulièrement l'élimination des mutilations génitales féminines, l'autonomisation des femmes dans le monde de l'emploi et dans la microfinance.

Les jeunes sont le futur de notre planète et, surtout dans les régions du Sud, ils représentent près de 30% de la population totale. Il est essentiel d'assurer que chaque jeune ait accès à une éducation primaire et secondaire de qualité et de garantir leur transition dans le monde de l'emploi, un emploi régi par des politiques et programmes de protection sociale. Un accent particulier doit à nouveau être mis sur les filles et les jeunes femmes, comme elles sont souvent désavantagées au niveau de l'accès à l'éducation et à l'emploi.

La discrimination et la marginalisation se présentent sous de nombreuses formes, p.ex. basées sur l'orientation ou l'identification sexuelle d'une personne, le handicap physique ou mental, la culture ou l'origine, le statut VIH, etc. Le monde que nous voulons pour l'après-2015 est un monde libéré de toute stigmatisation et discrimination, où chaque personne sera égale et capable d'exercer ses droits fondamentaux.

En matière de santé nous avons fait énormément de progrès, mais encore une fois ceux-ci sont inégaux. Les maladies transmissibles, ainsi que les conditions maternelles et périnatales et les carences nutritionnelles restent les causes de mortalité prépondérantes en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud. Le renforcement

de systèmes de santé complets et efficaces est essentiel à cet effet, ainsi que l'élimination des barrières économiques, sociales et de celles liées aux services pour garantir une couverture sanitaire universelle.

Les objectifs en matière de santé sexuelle et reproductive ont vu peu de progrès, surtout dans les régions du Sud. En ligne avec les Objectifs du millénaire et le Plan d'action de la CIPD, nous devons continuer à œuvrer vers un accès universel et équitable aux soins de santé sexuelle et reproductive sans discrimination ou stigmatisation. Chaque individu, homme, femme, ou jeune devrait pouvoir bénéficier de ce droit et de services adaptés à cet effet, y inclus une éducation sexuelle de qualité. Il faut assurer l'intégration des services de santé sexuelle et reproductive, y inclus les services de planification familiale et la provision de moyens de contraception adéquats, la prévention et le traitement de maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/sida, la santé maternelle, néonatale et infantile, et l'éducation sexuelle, dans les systèmes et politiques de santé nationaux.

Le Luxembourg soutient ces principes non seulement dans ses collaborations avec les agences onusiennes comme l'UNFPA, l'ONUSIDA ou l'OMS, mais aussi dans ses programmes bilatéraux avec ses pays partenaires et dans la collaboration avec les ONG. Cette année, la Coopération luxembourgeoise a publié sa nouvelle stratégie sectorielle en matière de santé dans laquelle la santé sexuelle et reproductive sous toutes ses formes prend une place fondamentale et est un des piliers de la couverture sanitaire universelle. La stratégie promeut un accès universel et équitable pour tous aux soins et services de santé de qualité dont ils ont besoin avec des systèmes de protection sociale adéquats en place. Les interventions dans ce domaine s'adressent à toutes les populations et sont souvent axées sur les femmes et les filles ainsi que les populations vulnérables. Elles sont basés sur le respect des droits individuels d'un chacun, de la dignité et de la non-discrimination. La stratégie souligne aussi la place importante que doit occuper la santé, et surtout la santé sexuelle et reproductive, dans l'agenda de développement de l'après-2015.

Les questions relatives à la mobilité et à l'espace sont appelées à prendre une ampleur de plus en plus grande. La croissance de la population mondiale, les changements sociologiques qu'entraîneront les mutations climatiques et la raréfaction des ressources naturelles, couplées aux crises politiques sérieuses qui secouent actuellement la planète, tout cela contribue à faire de la gestion de ce dossier un élément clé pour le succès ou non de nos stratégies futures, y compris dans le cadre des réflexions menées sur l'après-2015.

Maîtriser l'urbanisation en appliquant des solutions de développement durable, promouvoir la résilience, trouver un équilibre entre poussées migratoires et le respect des droits et libertés fondamentales des migrants, voici quelques-uns des principaux défis que les Nations Unies devront inscrire sur leur agenda afin de discuter un encadrement adapté aux nécessités d'un 21ème siècle dont la caractéristique principale semble être le mouvement perpétuel. La maîtrise de ces flux est une condition pour la réussite de la globalisation de nos échanges à tous les niveaux.

Le leadership politique et l'appropriation nationale sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable que nous sommes en train de nous fixer. Ce n'est qu'ensemble que nous y arriverons, avec une responsabilité mutuelle de la communauté internationale et des gouvernements nationaux. L'agenda de développement de l'après-2015 devra être inclusif et participatif, fondé sur le respect des droits de l'homme, de la non-discrimination, de l'équité et de la dignité pour tous. Ainsi, les conclusions et recommandations de la revue opérationnelle du Plan d'action de la CIPD y trouvent leur place.

Je reconferme aujourd'hui l'engagement politique et financier continu du gouvernement luxembourgeois envers la mise en œuvre intégrale de l'agenda de la Conférence sur la population et le développement et son intégration dans l'après-2015.

Je vous remercie pour votre attention.